

Dysfonctionnements financiers et organisationnels des ESSMS : Les pouvoirs des autorités de tutelle

Date :

Durée : 3.00 heures

Lieu :

Accessibilité et délais d'accès

Handicap : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Délais d'accès : 2 jours

Prix : 450.00 € HT / participant, soit 540.00 € TTC / participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et/ou au 01.45.49.48.49

Les difficultés financières ou organisationnelles dans un établissement ou service social et médico-social peuvent avoir des conséquences graves pour les usagers et compromettre la continuité de leur prise en charge.

Les autorités de tutelle disposent d'un éventail de mesures pour intervenir, mais leur diversité et complexité nécessitent une maîtrise juridique et opérationnelle.

"Quels leviers peuvent être actionnés par les autorités de contrôle et de tarification en cas de dysfonctionnement ? "

"Comment mesurer et anticiper les conséquences financières et organisationnelles des mesures prises ?"

"Quelles sont les étapes et procédures à respecter pour sécuriser juridiquement chaque intervention ?"

Cette formation vous donnera les clés pour identifier les leviers d'action aux mains des autorités de contrôle et de tarification et connaître la manière de les mettre en oeuvre tout en préservant la sécurité juridique des décisions prises.

Profils des apprenants

- Agents des collectivités territoriales et d'établissements publics amenés à connaître des problématiques au droit des ESSMS ou LVA
- Directeurs d'ESSMS ou de LVA

Prérequis

- Absence de prérequis

Objectifs pédagogiques

- Connaître les différentes mesures prévues au Code de l'action sociale et des familles en cas de dysfonctionnements organisationnels ou financiers d'un ESSMS (injonctions, sanctions, administration provisoire, suspension ou cessation des activités)
- Être en mesure de mieux appréhender les conséquences de chacune de ces mesures (notamment financières)

- Connaître la procédure à suivre dans la mise en œuvre de ces mesures (motifs, délais, etc.) et les articuler entre elles

Contenu de la formation

- I. Les dysfonctionnements organisationnels
 - a. Les mesures de police aux mains des autorités
 - b. Les conséquences de ces mesures sur l'autorisation, le personnel et les financements
- II. Les dysfonctionnements financiers
 - a. Les mesures prévues au CASF (injonctions, administration provisoire, etc.)
 - b. Articulation avec les procédures relatives aux entreprises en difficulté
 - c. Conséquences financières pour l'organisme et l'autorité de tarification
- Les autres leviers aux mains des autorités
 - a. Le retrait de l'habilitation financière
 - b. Le refus de renouvellement de l'autorisation
 - c. L'administration judiciaire

Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE - mhpachenlefevre@seban-avocat.fr
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - adeganis@seban-avocat.fr
- Référent handicap : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable pédagogique : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable des réclamations : Jennifer GIFFE- formation@seban-avocat.fr
- Intervenants : Esther Doulain, Avocate à la Cour - edoulain@seban-avocat.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé avec les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme, guide d'utilisation Zoom
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique fourni post formation sur l'intranet

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Evaluation d'entrée pour déterminer le niveau de connaissance avant la formation
- Feuille d'émargement pour le suivi de l'exécution de la formation
- Evaluation des acquis via un quiz
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue : questionnaire de satisfaction à chaud

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2024 : 91%

Programme créé le 8 décembre 2025 - Version 1



SEBAN & ASSOCIES
282 boulevard Saint-Germain 75007 Paris | Tél : 01.45.49.48.49 | Fax : 01.45.49.33.59 |
formation@seban-avocat.fr | www.seban-associes.avocat.fr
SIRET 434 838 314 00046 – N° déclaration d'activité : 11 75 51367 75